

Notes d'allocution

Non à l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse »

Pascal Broulis, conseiller d'État, président de la CdC

Votation populaire du 9 février 2014 : conférence de presse des conseillers fédéraux

Simonetta Sommaruga, Johann Schneider-Ammann, Didier Burkhalter et du conseiller d'État Pascal Broulis

25 novembre 2013

Mesdames et Messieurs,

Le Conseiller fédéral Didier Burkhalter l'a relevé : si l'initiative contre l'immigration de masse était acceptée, la libre circulation des personnes pourrait être sérieusement mise à mal. La clause guillotine pourrait entraîner la résiliation automatique des six autres accords des Bilatérales I.

L'enjeu du 9 février 2014 va donc bien au-delà de la libre circulation des personnes : c'est la politique européenne de la Suisse des vingt dernières années qui est concernée.

Immigration comme moteur de l'économie

Je tiens à préciser que les cantons n'ont pas encore adopté leur prise de position officielle sur l'initiative contre l'immigration de masse. Ils le feront le 13 décembre prochain, lors de leur assemblée plénière.

Ceci dit, les cantons et particulièrement ceux qui appartiennent à un pôle économique fort sont en première ligne pour mesurer l'impact de la libre-circulation sur l'économie.

Ces cantons sont aussi en première ligne pour connaître les attentes et les inquiétudes de la population à cet égard.

Le fait est que la Suisse exerce un attrait important pour les migrants et que l'économie ne peut se satisfaire de la seule main d'œuvre suisse pour produire, prospérer et redistribuer la richesse ainsi créée.

Les cantons soutiennent le système dual d'admission qui a fait ses preuves :

- libre circulation des personnes pour les citoyens de l'UE/AELE
- Immigration en fonction des besoins de main d'œuvre qualifiée pour les pays tiers.

Les cantons, qui entretiennent des relations de proximité avec leurs citoyens, sont pleinement conscients qu'il est indispensable d'accompagner l'immigration.

Cet accompagnement vise, selon les lignes directrices validées par la CDC, soit par tous les gouvernements cantonaux le 21 juin dernier, l'intégration, la sécurité, la solidarité et la prospérité. Il s'agit des quatre piliers de l'action des cantons.

Renforcer les mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes sont un outil fondamental pour éviter que l'immigration, qui apporte de nombreux avantages à la Suisse et à sa population, ne se fasse au détriment des citoyens établis.

Comme l'a relevé le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, la Confédération, par le SECO, a renforcé ces mesures d'accompagnement, pour protéger la population active contre le dumping salarial et le non-respect des conditions de travail.

Les cantons s'engagent à assumer leurs responsabilités. Ils ont, par la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, étudié comment optimiser ces mesures d'accompagnement.

22 mesures applicables à court et moyen terme ont été définies dans un rapport daté du 7 novembre 2013. J'aimerais en citer deux:

- Il n'y a aujourd'hui aucune base de données électronique centralisée qui permette aux cantons de savoir quelle société a été contrôlée, pourquoi, sur quelle base, et si celle-ci s'est rendue coupable ou non de violation du droit du travail. Il s'agit donc de créer une telle base de données. L'efficacité de l'action des cantons et des partenaires sociaux en sera très nettement améliorée.
- Enfin, dernier exemple, les directeurs de l'économie publique souhaitent une augmentation sensible des amendes administratives, aujourd'hui fixées à 5'000 francs. Les sanctions doivent être dissuasives et provoquer des changements de comportement.

Les 22 mesures proposées obéissent toutes à la même logique: favoriser un équilibre entre les personnes actives établies et les nouvelles forces de travail. Elles entendent éviter des réactions de rejet et un nivellement vers le bas de l'engagement social des entreprises et des conditions de travail.

Enfin, il est important de reconnaître que l'optimisation des mesures d'accompagnement exige le concours de toutes les parties prenantes : Confédération, cantons et partenaires sociaux. Par conséquent, il ne s'agit pas d'introduire de nouveaux instruments, mais d'améliorer la mise en œuvre conséquente des mesures existantes.

Mobiliser les forces vives

L'ouverture garantit et favorise la prospérité de notre pays.

Malgré cette ouverture et malgré son attrait, la Suisse connaît un vieillissement de la population. En 2035, il y aura près de 50 personnes à la retraite pour 100 personnes actives. Dans ce contexte, la main d'œuvre venant de l'étranger ne suffira pas à endiguer le manque de personnel qualifié.

Outre le système dual d'admission dont je viens de parler, les cantons insistent donc aussi sur la nécessité de mieux utiliser le potentiel de l'ensemble de la main d'œuvre résidant en Suisse.

Il s'agit

- de valoriser le vieillissement actif
- de développer des conditions permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle
- de favoriser l'entrée dans la vie active des plus jeunes
- et de permettre à ceux qui ont été exclus du monde du travail de s'y réinsérer.

Encourager et exiger l'intégration

Les cantons jouent un rôle important dans l'intégration des étrangers qu'ils encouragent et qu'ils exigent. L'objectif de l'intégration est la cohabitation entre la population locale et la population étrangère en référence à nos valeurs, mais aussi à la tolérance et au respect. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale. L'intégration repose sur la réciprocité et suppose un engagement de tous, migrants, autorités et population locale.

En la matière, la Suisse a pris les devants.

J'en veux pour preuve les programmes cantonaux d'intégration mis en place conjointement par les cantons et la Confédération avec le soutien de la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

À compter du 1^{er} janvier 2014, les cantons encourageront l'intégration des étrangers par des offres spécifiques :

- informations ciblées
- conseils sur les droits et les obligations des migrants
- cours d'intégration
- cours de langue, etc.

Ces offres visent l'ensemble de la population étrangère.

Conclusions

L'immigration est une chance pour notre pays. Elle le restera à condition de l'accompagner afin que toutes les citoyennes et les citoyens en profitent, afin qu'elle n'entraîne pas une détérioration de la qualité de vie et des conditions sociales. Cantons et Confédération en sont conscients et s'y emploient en assumant leurs responsabilités.

Notre responsabilité est aussi de dire clairement que l'enjeu du 9 février 2014, c'est la politique européenne de la Suisse, bâtie depuis vingt ans et couronnée de succès.

Voilà pourquoi je soutiens la libre circulation des personnes et que je recommande le « non » à l'initiative dite « contre l'immigration de masse ».

Je vous remercie de votre attention.

25. novembre 2013